

# Évolution des conditions de vie des femmes au Maroc

HAYAT ZIRARI

<i>Introduction</i> .....	171
I. Évolution des femmes de l'indépendance à aujourd'hui .....	171
1. L'éducation .....	172
1.1. L'analphabétisme .....	172
1.2. Scolarisation .....	173
2. La fécondité .....	176
2.1. L'évolution .....	176
2.2. La contraception .....	177
2.3. Taux de mortalité maternelle : .....	178
3. L'activité économique des femmes .....	180
3.1. Le taux d'activité des femmes : .....	181
3.2. Le chômage des femmes diplômées .....	182
3.3. Pauvreté et exclusion féminine : .....	182
4. Participation politique .....	184
II. Les changements significatifs .....	186
1. Éléments de synthèse .....	186
1.1. Changement social : espace privé/espace public .....	187
1.2. Changement juridique .....	188
2. Conclusion .....	188



## Introduction

L'objectif de la présente contribution consiste à mettre en évidence les contours des changements et de l'évolution des rôles et conditions de vie des femmes au cours de la dernière moitié du vingtième siècle.

Il s'agira notamment de pointer, de manière sommaire, les moments significatifs de cette évolution qui auront déterminé l'évolution, même si une analyse approfondie reste nécessaire et serait à encourager, notamment par la formation d'équipes pluridisciplinaires de recherche dédiées aux études genre.

La présente contribution va tenter d'éclairer cette connaissance par l'examen de quatre domaines retenus pour leur importance dans le développement des conditions et du statut des femmes. Il s'agit de l'éducation, de la santé reproductive, de l'emploi et de la participation politique. L'accès des femmes marocaines à des degrés divers à la scolarisation, à la contraception, à la participation politique et à l'emploi rémunéré a, certes, constitué une avancée significative. Elle reste, cependant, insuffisante au regard de l'étendue des discriminations persistantes et des défis à relever dans le monde d'aujourd'hui.

Il s'agira, d'une certaine manière, d'élucider une partie de l'histoire du Maroc au féminin, sans prétention d'exhaustivité dans l'analyse et dans l'exploitation des références documentaires.

Dans ce cadre, la contribution comportera les parties suivantes :

- Une présentation quantitative et qualitative de l'évolution des femmes, de l'indépendance à aujourd'hui ;
- Une analyse synthétique des principaux changements qualitatifs survenus ;
- Enfin, une synthèse conclusive sur les défis et les enjeux d'avenir.

L'intérêt premier de ce travail étant de questionner l'évolution des conditions des femmes durant les cinquante dernières années, sur divers plans, l'analyse globale de ces derniers est susceptible d'apporter l'éclairage nécessaire à une réflexion qualitative ouverte sur l'avenir.

## I. Évolution des femmes de l'indépendance à aujourd'hui

Le rapport 2002 sur le développement humain dans les pays arabes<sup>1</sup> dresse un tableau particulièrement morose de la situation dans les 22 pays concernés par l'évaluation. Les données publiées montrent que les pays arabes disposent du plus faible indice de liberté dans le monde (indicateurs : droits politiques, libertés civiles, processus électoraux ou politiques, indépendance des médias). Par ailleurs, les femmes y disposent d'un statut inférieur qui place les pays arabes au bas de l'échelle du niveau de développement humain : faible participation politique, faible taux de scolarisation, taux d'illettrisme élevé (sur les 280 millions d'Arabes, 65 millions sont illettrés, dont les deux tiers sont des femmes : p. 3 et 28).

---

1. Rapport sur le développement humain dans les pays arabes : *Créer des opportunités pour les générations futures* 2002.

Dans ce contexte, la situation du Maroc est marquée par un classement fortement défavorable en référence aux indicateurs du développement humain (125 sur les trois plans retenus par l'indice de développement humain).

Cependant, en intégrant l'indice de degré de liberté, sa position dénote positivement par rapport à ces autres facteurs, puisque les évolutions politiques et institutionnelles – marquées par le renforcement de la liberté d'expression, des réformes importantes en cours et l'émergence d'une société civile dynamique et grandissante – ne lui procurent une position plus avancée en termes de progression dans le sens de l'établissement d'une société moderne, attribuant un rôle grandissant aux femmes dans la société.

En intégrant, dans son approche de la pauvreté, des mesures autres que les mesures habituelles, l'approche du développement humain a procédé à la prise en compte des processus qui conduisent aux situations d'inégalité, d'exclusion et de vulnérabilité, ce qui permet d'intégrer les rôles des acteurs et des institutions<sup>1</sup>.

L'intégration de l'approche genre au niveau des programmes et objectifs du développement humain et social s'inscrit dans la perspective de la réduction des inégalités, du renforcement des capacités des femmes et de leur accès aux ressources.

De manière générale, les conditions matérielles de vie des femmes marocaines ont connu, durant la période concernée, des changements manifestes tels que l'accès à l'école, la baisse de la natalité, l'accès grandissant à l'activité économique rémunérée. Une brève présentation et analyse de ces changements permet de dégager un éclairage qualitatif sur les évolutions survenues.

## 1. L'éducation

Le droit à l'enseignement est inscrit dans la constitution. Il a été promulgué par dahir le 13 novembre 1963. Ce dernier a rendu pour la première fois l'enseignement obligatoire pour les enfants de 7 à 13 ans.

### 1.1. L'analphabétisme

Pour comprendre les évolutions survenues dans ce domaine, certaines données quantitatives sont particulièrement édifiantes.

La première donnée à observer est, qu'à l'aube de l'indépendance du Maroc, la population marocaine ne dépassait guère les onze millions, dont 80 % de ruraux. La scolarisation, quant à elle, ne touchait que 15 % de la population.

En 1960, environ neuf personnes sur dix ne savaient ni lire ni écrire, pour une proportion 96 % de femmes. Le recensement de 1971 a enregistré une baisse du taux d'analphabétisme de 10 % pour l'ensemble de la population, baisse qui s'est pratiquement reconduite lors du recensement de 1982. En 1994, ce taux est passé à 55 % avec 67 % pour les femmes.

---

1. La notion de droit s'intègre ainsi à la réflexion menée autour du développement et de la pauvreté, l'expression de la liberté étant, selon Amartya Sen, « une fin et un moyen principal de développement ».

Tableau 1 : Taux d'analphabétisme par sexe

Sexe	1960	1971	1982	1994
Masculin	78	63	51	41
Féminin	96	87	78	67
Ensemble	87	75	65	55

Source : Recensement 1994

Ce dernier recensement a encore confirmé le déficit du Maroc en terme de scolarisation. Si l'analphabétisme touche sévèrement les populations nées avant 1994 – comme le souligne ce recensement – les jeunes générations connaissent un taux d'analphabétisme important (36 % pour les 10 à 14 et 42 % pour les 15 à 24 ans). Ce taux est encore plus aggravé pour les populations féminines, puisqu'il est « presque de deux fois supérieur chez les filles que chez les garçons ».

Les disparités sont encore plus fortes pour les populations féminines rurales et/ou appartenant à des couches sociales pauvres. Les fillettes non scolarisées sont exposées aux risques du mariage précoce comme celui de maternité précoce ou aux travaux pénibles dans des conditions difficiles (travaux domestiques, placement chez les familles en ville comme petites « bonnes »...).

L'analphabétisme a constitué, et constitue toujours, un handicap majeur de développement du Maroc indépendant. Aujourd'hui, Dix millions de personnes environ sont analphabètes, dont presque la moitié (49 %) est âgée de plus de 15 ans. L'écart entre femmes et hommes analphabètes est estimé à trois millions, le plus grand nombre se retrouvant en milieu rural.

« Dans tous les espaces régionaux, l'homme surclasse la femme et ce, aussi bien en milieu urbain que rural. [...] Le rang le plus bas – qui correspond ici à celui des pays les moins avancés dans le monde (entre les 140<sup>e</sup> et 150<sup>e</sup> rangs) – est occupé par les femmes rurales. Les hommes ruraux réalisent un développement humain équivalent à celui des 15 derniers pays à développement humain moyen (entre les 125<sup>e</sup> et 139<sup>e</sup> et qui sont généralement sur-classés par la moyenne nationale au Maroc, RDH 2003.

*Gouvernance et accélération du DH, P. 25° ».*

## 1.2. Scolarisation

« Ma grand mère me disait : après l'indépendance, tu pourras enlever ton voile, car la femme va se libérer, mais il faut faire des études pour devenir les égales des hommes », raconta Fatima Hassar, l'une des premières marocaines à obtenir son baccalauréat en 1949.

(Entretien, *Kalima*, 1987).

À l'aube de l'indépendance, la scolarisation des filles est restée un phénomène citadin touchant une élite qui, imprégnée des idées salafistes, avait comme priorité, dans ses programmes de réforme, le renforcement de la scolarisation des filles, le progrès de la nation étant intimement lié à l'éducation des filles<sup>1</sup>.

Le monde rural n'a pas enregistré la même tendance progressive, surtout, en ce qui concerne les filles.

Une nette avancée a été observée dans les années soixante et soixante-dix, pour enregistrer un recul manifeste durant les années quatre-vingt (PAS)<sup>2</sup>. La courbe ne se redressera que vers la fin des années quatre-vingt-dix avec le lancement de plusieurs programmes œuvrant dans ce sens.

**Tableau 2 : Évolution des taux nets de scolarisation : enfants âgés de 6 à 11 ans**

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
National	68,6 %	73,7 %	79,1 %	84,6 %	90,0 %
Milieu rural	55,4 %	62,5 %	69,5 %	76,7 %	83,8 %
Fille	61,8 %	68,0 %	74,2 %	80,6 %	86,6 %
Fille (rural)	44,6 %	53,6 %	62,1 %	70,4 %	78,7 %

Entre les années quatre vingt dix et l'an 2000, le pourcentage des filles fréquentant l'école primaire a connu une forte progression en passant de 22,5 % (48,8 % des garçons) à 70,4' % (82,5 % des garçons).

Si les progrès enregistrés depuis l'indépendance restent considérables, l'écart considérable entre l'urbain et le rural persiste, illustrant l'existence d'une grande disparité géographique, sociale et de genre.

Certes, l'État consacre actuellement une part importante de son budget à la scolarisation. Les effectifs des filles scolarisés sont, quantitativement, 25 fois plus nombreux qu'en 1960<sup>3</sup>. Mais ceci n'a pas permis de dépasser des décennies de marginalité des femmes et du monde rural. Les écarts entre les filles et les garçons, entre l'urbain et le rural, témoignent d'une longue discrimination dont sont victimes les enfants ruraux, en général, et les filles en particulier. Sur 10 filles âgées de 8 à 13 ans, 3 sont scolarisées en milieu rural contre 8 pour 10 pour les citadines. Les garçons ruraux de cette tranche d'âge comptent, quant à eux, 6 scolarisés sur 10.

Cette pénalisation des filles rurales s'accroît dès que l'on avance vers les niveaux scolaires supérieurs<sup>4</sup>, posant de manière urgente et cruciale la question de la persistance de la rétention des filles rurales à la fin du cycle fondamental. Le résultat est qu'une fille seulement sur dix atteint le secondaire, (5 sur 10 pour les urbaines). En 1992, le taux de scolarisation des filles rurales pour les 13-15 ans (2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement) était de 15,7 % contre 69,3 pour les filles urbaines.

1. La première école pour les filles musulmanes a vu le jour en 1931 à Salé et était destinée aux filles de notables. Les années quarante ont permis de consolider l'initiative par la création d'autres écoles. La scolarisation était perçue alors comme étant un levier de développement du pays, grâce à une élite instruite, engagée et porteuse d'un projet de société pour le Maroc et où les femmes auraient un rôle essentiel à jouer. La résistance des orthodoxes, exprimée à diverses occasions n'a pas eu d'effet sur l'émergence d'une élite citadine minoritaire mais consciente du rôle social et politique à jouer.

Moulay Rachid

2. Programme d'Ajustement Structurel ayant eu un impact positif sur les équilibres financiers et un impact négatif sur les secteurs sociaux de base, à savoir la santé, l'éducation...).

3. ADFM, 2001, Rapport parallèle, p. 90.

4. Pour la période 1993-1995, le taux de scolarisation dans le premier cycle du fondamental se situe à 94,7 % en milieu urbain, et à peine 62,4 % dans le milieu rural.

En 1998-99, le taux de scolarisation brut dans le premier cycle fondamental était de 70,5 % en niveau national, de 86,1 % en milieu urbain et de 57 % en milieu rural (de 47 % dans le cas de la fille rurale).

Plusieurs contraintes majeures à cette scolarisation sont à relever : pauvreté, éloignement géographique et accessibilité des collèges, priorisation des garçons sur les filles, analphabétisme des mères, le mariage précoce des filles, absence de conditions appropriées de séjour des filles dans les agglomérations où sont situés les collèges, contrôle social des filles et limitations des déplacements en dehors du foyer familial.

Par ailleurs, il a été établi par plusieurs études<sup>1</sup> que l'analphabétisme des mères influe de manière significative sur l'accès des filles à l'école et leur maintien au sein de cette institution.

Il est important de souligner que des efforts considérables ont été consentis à travers divers programmes en termes de solarisation et d'éducation non formelle. Ces efforts n'ont pas été suffisants pour réduire significativement les écarts persistants entre hommes et femmes, surtout en milieu rural, et ce, aussi bien en matière d'alphabétisation que de scolarisation.

L'objectif de la généralisation du premier cycle de l'Enseignement Fondamental à l'horizon 2010 a favorisé la mise en œuvre de plusieurs mesures, notamment en faveur de la scolarisation des filles en milieu rural et de la rétention des petites fillettes en vue d'augmenter leur nombre et multiplier les alternatives s'opposant à l'exclusion scolaire.

Cet ensemble de données appelle à plusieurs observations essentielles.

La première est que l'accès à l'éducation constitue un moment clé dans l'histoire des femmes marocaines, aussi bien au niveau de l'investissement du savoir que celui de l'accès à l'espace extérieur, réservé jusqu'alors aux hommes.

L'accès au savoir a favorisé des changements dans les modes de vie d'une catégorie de femmes qui, en quelques années, ont vu leur existence se transformer. Les changements observés illustrent une remise en cause, du fait, des rôles traditionnels assignés aux femmes. L'école publique aura constitué, ainsi, un levier important d'investissement de l'espace public.

Parce que l'école est un espace de socialisation où se joue l'élaboration de référentiels de la féminité et de la masculinité, elle constitue un enjeu déterminant dans la construction de l'identité des personnes. L'élaboration de l'image de soi, comme celle de l'autre, est influencée aussi bien par l'école que par la famille. Cependant, si cette dernière forge l'identité sociale et sexuelle de base, l'école l'entérine à travers les supports pédagogiques, le contenu et la qualité des programmes (manuels scolaires, relation éducative, modes d'apprentissage et d'évaluation, système d'orientation).

Plusieurs recherches ont été menées à ce propos et confirment l'existence de stéréotypes sexistes, d'images négatives<sup>2</sup>, réduisant les femmes au rôle de reproductrice, limitant ainsi leurs champs de développement de compétence.

La masculinité, quant à elle, est érigée en modèle d'intelligence, de courage et d'aventure. La valorisation de ces capacités intellectuelles et sociales tend à légitimer l'autorité des hommes et leur supériorité.<sup>3</sup> p. 20).

L'un des enjeux actuels majeurs réside dans la dynamisation de l'espace de l'école en vue d'en faire un véritable levier de développement de la personne à travers une éducation sensible aux concepts de la citoyenneté, de l'égalité et de l'équité et ce, par la formation, l'information et l'amélioration de la qualité des contenus et des programmes scolaires.

---

1. Voir notamment, MEN, 1993, Direction de la planification. Déterminants de la scolarisation en milieu rural. CERED, 1989, Éducation et changements démographiques au Maroc.

2. Voir notamment : Ministère des Droits de l'Homme et Ministère de l'Éducation nationale, Projet « promotion de l'éducation aux droits de l'homme » analyse de manuels scolaires de 5 disciplines, à savoir : l'arabe, le français, l'instruction islamique, la philosophie et l'histoire — géographie, 1997, non publié. El AYADI, « la jeunesse et l'islam... », In les jeunes et les valeurs religieuses, ADFM, 2002, « L'état de l'égalité dans le système éducatif au Maroc ».

3. A.Lemrini, 2002, Volet éducation-formation In, *Hommes et femmes au Maroc :Analyse de la situation des écarts dans une perspective genre* », UNIFEM, Direction de la statistique, p. 20.

## 2. La fécondité

### 2.1. L'évolution

En comparaison avec les dernières décennies, la période des années soixante a connu la croissance démographique la plus forte. Depuis, cette croissance a connu une baisse spectaculaire, grâce notamment aux efforts fournis en matière de planification familiale. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 7,2 % en 1960 à 2,9 % en 2000.

Tableau 3 : Évolution de l'indice synthétique de fécondité par milieu de 1962 à 1997

Source	Années	Urbain	Rural	Maroc
EOM 1961-63	1962	7,77	6,91	7,2
Cap 66-67				6,21
ENFPF 79-80	1977			5,91
RGPH 1982	1982	4,29	6,60	5,52
ENPC 1984			5,24	
ENPPS-I 1987	1985	3,17	5,86	4,84
ENDPR 86-88	1987	2,82	5,95	4,47
ENPS-II 1992	1991	2,54	5,54	4,04
RGPH 1994	1994	2,56	4,25	3,28
PANEL 1995	1994		4,50	3,31
CERED, 1997	1997	2,37	3,87	3,00

Source : *Situation et perspectives démographiques du Maroc*, CERED, 1997.

Entre 1962 et 1997, l'indice est passé de 7,7 à 2,6 enfants par femme en milieu urbain, et de 6,9 à 4,3 en milieu rural.

Une baisse de fécondité est constatée auprès des femmes de 15 à 35 ans (particulièrement accentuée pour les groupes d'âges des 20-24 ans et 25-29 ans)<sup>1</sup>.

Les différences urbain/rural persistent. La baisse de fécondité par âge en milieu urbain a précédé de dix ans (début des années quatre vingt) celle du milieu rural (début des années quatre vingt dix). Cet indicateur est à mettre en relation avec le changement de l'âge moyen de maternité.

Plusieurs facteurs démographiques peuvent être évoqués pour expliquer ces mutations au niveau de la fécondité. Les plus récurrents, au niveau de la littérature, concernent la baisse de l'âge moyen au premier mariage et l'utilisation de la contraception.

1. *op. cit*, CERED : P. 31

Tableau 4 : Âge moyen au premier mariage

	1962	1982	1991	1994	1998	2000
<b>National</b>						
Hommes	27,2	27,9	30	31,2	31,9	
Femmes	17,3	22,3	23,4	25,8	26,8	27,4
<b>Urbain</b>						
Hommes	28,5	29,7	31,2	32,5	32,2	
Femmes	17,5	23,8	25,4	26,9	27,9	28,5
<b>Rural</b>						
Hommes	25,6	26,1	28,3	29,3	29,9	
Femmes	17,2	20,8	21,5	24,2	25	25,7

Sources : Direction des Statistiques

Les marocaines se marient de plus en plus tardivement par rapport aux premières années de l'indépendance. L'âge au 1<sup>er</sup> mariage est passé au niveau de cette population de 22,3 ans en 1982 à 25,8 en 1994 et 27,4 en 2000. Une nette différenciation persiste entre l'urbain et le rural. Pour le Maroc urbain, l'âge au premier mariage est passé de 23,8 en 1982 à 28,5 en 2000. Le rural a enregistré une augmentation significative allant de 20,8 en 1982 jusqu'à 25,7 en 2000.

Ces données attestent d'une évolution qualitative des rôles des femmes et de leur statut dans la société marocaine. Les femmes sont moins soumises aux contraintes de la patrilinéarité, qui les confinaient dans un rôle de procréatrices et de gardiennes du lignage.

Le recours à la contraception a été certainement le moment qualitatif le plus important ayant joué un rôle déterminant dans l'accès à l'autonomie (aux ressources) et le développement des capacités des femmes.

## 2.2. La contraception

Juillet 1967 : Décret royal abrogeant la loi française datant de 1939 interdisant la publicité et l'utilisation contraceptive. Le même décret a autorisé l'avortement thérapeutique.

Le recours à la contraception constitue un fait important qui a amené les femmes vers l'autonomisation et le contrôle de leur propre corps.

Ce changement d'attitude face à la question de la procréation ne s'est pas produit sans entraves. Les difficultés rencontrées ont été multiples. Elles seront de différents ordres, dont notamment celui relatif au politique et au religieux. En effet, les hommes conservateurs religieux se sont opposés au principe de la limitation des naissances et au recours aux contraceptifs.<sup>1</sup> À l'instar de ces derniers, les politiques se sont opposés à la planification familiale par refus de principe des interventions internationales des organismes étrangers « impérialistes », notamment la BIRD.

1. D'ailleurs une loi datant du protectorat (1939), interdisant le recours aux contraceptifs, était en application jusqu'en 1967, année où elle a été abrogée par un décret, et qui rendra légal, par la même occasion, l'avortement en cas de dangers pour la mère (CERED, Santé... : 202). Cette loi ne sera d'ailleurs publiée qu'en Juillet 1987.

D'autres entraves d'ordre socioculturel se sont manifestées, dont nous citerons : le mariage précoce, le poids de la structure patriarcale et l'importance du lignage et de la descendance, l'investissement des enfants comme une assurance retraite.

Aujourd'hui, la contraception est devenue une pratique intégrée dans les comportements des femmes et des hommes<sup>1</sup>.

**Tableau 5 : Indice synthétique de fécondité, proportion de femmes célibataires à 20-24 ans et taux de prévalence contraceptive par milieu de résidence et selon le niveau d'instruction de la femme.**

	ISF Enfants par femme		% de célibataires à 20-24 ans		Prévalence contraceptive (en %)	
	ENFPF (1979-80)	PAPCHILD 1997	ENFPF (1979-80)	PAPCHILD 1997	ENFPF (1979-80)	PAPCHILD 1997
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	4,6	2,3	53,8	69,7	53,0	65,8
Rural	7,0	4,1	23,1	51,6	14,8	51,7
<b>Niveau d'instruction</b>						
Analphabète	6,4	3,7	26,1		24,1	55,9
Primaire	4,6	2,3	55,6		65,4	65,4
Secondaire ou plus	4,2	1,7	73,1		65,7	69,5
<b>Ensemble</b>	<b>6,0</b>	<b>3,1</b>	<b>31,0</b>	<b>55,9</b>	<b>29,6</b>	<b>58,4</b>

Source : ENFPF (1979-80) et PAPCHILD (1997), Ministère de la Santé.

Les femmes urbaines et instruites « s'affirment d'ores et déjà comme étant les moins exposées à des problèmes de santé liés à la reproduction »<sup>2</sup> alors que les femmes rurales et analphabètes sont parmi les populations les plus vulnérables. Ceci illustre les écarts urbain/ rural et les disparités entre différentes catégories sociales. De ce fait, la couche la plus démunie au sein de la population urbaine est celle des femmes pauvres, rurales et analphabètes. Ces dernières sont triplement pénalisées et subissent une exclusion tridimensionnelle (spatiale, sexuelle et d'appartenance sociale).

« La baisse qui s'est opérée depuis a été nettement plus profitable aux femmes urbaines qu'aux femmes rurales. Le recul ayant bénéficié aux premières est d'ampleur presque deux fois plus importante que celui ayant profité aux secondes : 50 % contre 27 %. De fait, la disproportion des risques liés à la maternité est maintenue à un niveau similaire à celui d'il y a une quinzaine d'années »<sup>3</sup>.

Ces disparités entre milieu rural et urbain interpellent et hypothèquent sérieusement le développement du pays, ce qui rend nécessaire la réflexion et l'appréhension du développement dans une perspective genre. Le rapport des femmes à la santé est déterminé, en définitive, par les positions des hommes et des femmes au sein de la société et de la famille

### 2.3. Taux de mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés en Afrique. Il est de 125 pour 100 000 naissances vivantes en ville et de 307 pour 100 000 naissances vivantes en milieu rural.

1. Il est important de souligner que le taux de prévalence contraceptive diffère selon qu'il s'agisse de femmes rurales ou urbaines et selon le niveau de scolarisation. Voir à ce propos les diverses publications du CERED.

2. In CERED, Genre et statistiques,

3. *Ibid.*

Tableau 6 : Évolution par milieu de résidence du taux de mortalité maternelle (1978-1997)  
(Décès maternels pour 100.000 naissances vivantes)

	ENPSII 1992		PAPCHILD 1997
	1978-1984	1985-1991	1992-1997
Urbain	249	284	125
Rural	423	362	307
Ensemble	359	332	228

Sources : ENPSII (1992) & PAPCHILD (1997)

Tableau 7 : Évolution par sexe et par milieu de résidence de l'espérance de vie à la naissance

Année	1962	1980	1987	1994	1997	2000	Gain de survie (1980-2000)
<b>Urbain</b>							
Hommes	-	63	67,8	69,4	70,1	70,8	7,8
Femmes	-	65	71,8	73,7	74,4	75,1	10,1
Total	57,0	64	69,7	71,5	72,2	72,9	8,9
<b>Rural</b>							
Hommes	-	55,4	61,1	64,0	65,0	65,9	+10,4
Femmes	-	57,6	63,0	65,9	66,9	67,8	+10,2
Total	43,0	56,5	62,0	64,9	65,9	66,8	+10,3
<b>Ensemble</b>							
Hommes	-	58,1	63,7	66,3	67,1	67,8	+9,7
Femmes	-	60,2	66,4	69,5	70,7	71,8	+11,4
Total	47,0	59,1	65,0	67,9	68,8	69,7	+10,6

Source : Direction de la Statistique (2001)

## Conclusion

La fécondité féminine dans le contexte actuel a beaucoup changé en valeur symbolique par rapport au Maroc rural et paysan des années cinquante. Le modèle de l'accumulation des richesses a changé. « La clé de la richesse est ailleurs. D'autres moyens que cette fécondité, humaine ou animale, d'autres moyens que la fertilité de la terre [...] se révèlent plus intéressants et plus efficaces »<sup>1</sup>. D'autres formes de richesse voient le jour. Le pouvoir n'est plus lié qu'à la terre et au nombre d'enfants garçons, porteurs du nom et garant de l'honneur de la famille.

1. Camille Lacoste-Dujardin, *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au maghreb*. 1985, p. 208.

En fin de compte, le contrôle du processus de procréation constitue une étape significative permettant aux femmes de disposer de leur corps, et d'acquiescer de l'autonomie. Acquiescer le droit du contrôle de leurs propre corps constitue le premier pas vers l'autonomisation. L'assujettissement des femmes s'est établi, dans l'histoire de l'humanité, à travers leur maintien dans leur rôle de reproductrices. Cet élément est si important qu'il détermine d'autres facteurs aussi cruciaux dans le processus d'émancipation des femmes tels que la scolarisation, l'emploi et la participation politique. « L'accès des femmes à la contraception est réellement un tournant sans précédent dans l'histoire de l'humanité »<sup>1</sup>.

Qu'en est-il alors de l'accès des femmes à l'emploi et à l'activité économique ?

### 3. L'activité économique des femmes

Depuis l'indépendance du pays, l'urbanisation a connu un accroissement particulièrement rapide qui allait déterminer la configuration et la structuration du paysage urbain. Les années 1950 ont connu un exode rural très fort. La population urbaine est passée de 10 à 20 %. Les femmes investissent le marché du travail, principalement en exerçant des emplois précaires et sous payés. Ainsi les statistiques de l'époque avancent-elles qu'une femme sur 8 travaille dans les secteurs du textile, de l'agro-alimentaire ou comme domestique.

Parmi la population active, la proportion des femmes d'âge intermédiaire, entre 25 et 49 ans, a connu une progression constante de 1960 à 2000<sup>2</sup>. Le marché du travail a ainsi enregistré une augmentation de la participation des femmes. L'offre de travail des femmes entre 25-44 ans a presque doublé de 1971 (4 %) à 2000 (27 %).

Cette progression de la participation des femmes à l'emploi au cours des dernières décennies a touché aussi bien le milieu rural qu'urbain. Entre 1982 et 2002, le nombre des femmes travaillant a triplé dans les zones rurales et doublé dans l'urbain. Pour la même période, la proportion des femmes sur le marché de l'emploi est passée de 17,9 % à 24,7 % au niveau national, particulièrement dans les zones rurales où ce taux est passé de 14,2 % à 28,4 %. Ce taux de participation des femmes est désormais parmi les plus élevés dans la région MENA.

Cependant, la prise en compte des différents écarts et disparités existantes (temporelle, spatiale, sectorielle ...) va permettre de relativiser le constat de l'augmentation de l'emploi des femmes.

Tableau 8 : Emploi urbain selon l'âge et le sexe en %

	Total Urbain			Homme			Femme		
	1996	1999	2002	1996	1999	2002	1996	1999	2002
Chômage									
15-24 ans	32,0	37,8	34,2		37,8	33,2		37,9	37,0
25-34 ans	24,3	30,2	26,2		27,7	23,9		36,5	32,9
5-44 ans	7,3	10,4	8,7		9,8	7,9		12,7	11,4
45 ans et plus	3,5	5,0	3,2		4,9	3,2		5,4	3,2
Total	18,1	22,0	18,3	16,1	20,3	16,6	23,6	27,6	24,2

1. François Héritier, FH, p. 144.

2. Larabi Jaidi, Rapport GTZ, P. 17.

Si l'on se penche sur les caractéristiques socio-démographiques de l'insertion des femmes dans le marché de travail, les inégalités ont toujours constitué le trait dominant.

L'emploi des femmes est caractérisé par le sous-emploi et la sous-qualification : dans le milieu rural les femmes employées sont essentiellement intégrées dans l'agriculture (91,3 contre 76,4 % pour les hommes) avec une grande majorité (84,1 %) ayant un statut d'aide familiale, alors que seule une petite minorité (15,9 %) dispose d'un revenu indépendant comme salariées (4,9 %) ou comme indépendants (10,5 %).

Le milieu urbain est marqué par la présence d'une grande majorité des femmes dans les secteurs du textile (69 %) et de l'industrie alimentaire (16 %). Elles sont par contre peu présentes dans les autres branches industrielles telles que l'industrie électrique et électronique qui n'emploie que 3 % de la main d'œuvre féminine<sup>1</sup>.

### 3.1. Le taux d'activité des femmes

Le taux d'activité des femmes est passé de 6,9 % à 8 % puis à 11,5 % et respectivement 23 % de 1960, 1971, 1982 et 1987.

En 1995, le milieu urbain enregistre 20,2 % des femmes actives et 27,8 % en milieu rural<sup>2</sup> pour atteindre 23 % en 1999 (urbain) contre 41 % (rural).

Plusieurs publications révèlent la persistance d'une division sexuelle du travail et la prédominance du statut d'aide familiale (41,7 % alors que les femmes employeurs ne représentent que 0,8 %).

Tableau 9 : Emploi selon le statut professionnel en %

Statut professionnel	Masculin	Féminin	Ensemble
Salariés	46,7	29,5	41,0
Indépendants	27,6	15,3	23,6
Employeurs	4,6	0,8	3,3
Travailleurs à domicile	0,3	9,2	3,2
Aides familiales	16,9	41,7	25,1
Autres	3,9	3,5	3,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CERED, Enquête Nationale sur la famille

Les femmes sont reléguées dans les secteurs et les emplois les moins qualifiés et les moins rémunérés, avec peu ou pas de possibilités d'évolution et où elles subissent de multiples formes de discrimination : salariale, de traitement<sup>3</sup>, de promotion...

« Le travail féminin se conjugue souvent, surtout dans le rural, à la non-reconnaissance morale et financière du travail des aides familiales, à l'indigence des filets de protection sociale au Maroc, à la faible syndicalisation, au travail informel majoritairement féminisé ».

1. Direction des statistiques, Enquête sur le secteur industriel, 1999.

2. CERED, *Genre et développement/ Aspects sociodémographiques et culturels de la différenciation sexuelle*, 1998, p. 240.

3. Cf. en particulier Belghazi, S. (1995) *Emploi féminin urbain et avantage compétitif du Maroc*, CERAB & UNRISD, Genève. *L'estimation de l'écart dans la discrimination salariale dans les entreprises, entre hommes et femmes, est évaluée à 41,2 %.*

Si les femmes représentent près du quart des actifs (25,50 %), un tiers des chômeurs (34 %) sont des femmes. La féminisation de la fonction publique et l'augmentation du nombre de fonctionnaires femmes, ne signifient pas pour autant l'existence d'une équité et égalité des chances en matière d'accès à des responsabilités et des fonctions. Ainsi, une majorité de femmes fonctionnaires se retrouvent-elles dans un statut moyen : 20 % d'entre elles sont cantonnées au mieux à l'échelle 10.

Tableau 10 : Les postes de responsabilités par sexe : 1996

Postes de responsabilité	Masculin	Féminin	Ensemble
Directeur	321	9	330
Chef de division	838	39	877
Chef de service	2199	163	2362

Source : DRPP, Ministère des Finances<sup>1</sup>

### 3.2. Le chômage des femmes diplômées

La dernière décennie a été caractérisée par une baisse de l'activité générale, surtout en milieu urbain, en particulier parmi les femmes et les jeunes (recul de neuf points).

Le chômage est surtout un chômage des jeunes : 84 % ont moins de 35ans ; 29,7 % sont des femmes : 36 % sont de la classe d'âge 20-24 ans et 31 % de celle 25-29 ans ; 24 % de celle qui ont un niveau secondaire et 29 % de ceux qui ont un niveau supérieur et 4.8 % de ceux qui sont sans niveau et 29 % de ceux qui ont un diplôme de spécialisation professionnel.

Le constat du lien entre le niveau scolaire des femmes et l'amélioration de leur taux d'activité devra, toutefois, être pondéré par un taux de chômage qui touche plus la population féminine quel que soit leur niveau d'instruction. En tenant compte de leur proportion plus faible parmi les diplômés du supérieur, 46,5 % des chômeurs diplômés sont des femmes. Les femmes diplômées sont plus touchées par le chômage que les hommes diplômés. Autrement dit, plus le niveau scolaire des femmes est élevé, plus elles subissent une discrimination pour accéder à l'emploi.

Un autre constat à relever concerne la baisse du taux d'activité – enregistrée depuis 1994 – des femmes alors même que la tendance était à la hausse avant et que l'évolution sociale et culturelle (modernisation des comportements, baisse fécondité, taux croissant d'accès à l'éducation) devrait conduire à une hausse du taux d'activité.

### 3.3. Pauvreté et exclusion féminine

Ce constat réaffirme les données statistiques qui démontrent que l'exclusion et la pauvreté ne touchent pas de la même manière les femmes et les hommes, les urbains et les ruraux, Les femmes veuves et divorcées sont les plus touchées par la pauvreté et les plus exposées à ses risques. En milieu urbain, le taux de pauvreté des femmes veuves est deux fois plus élevé que celui des hommes; mais ce sont surtout les femmes divorcées qui en souffrent le plus, d'où un taux de pauvreté très élevée<sup>2</sup>.

1. In CERED, *Genre et développement*, 1998, p. 259.

2. Direction de la statistique, ENNVN 1998/99. Voir tableau sur le taux de la pauvreté selon le sexe, l'état matrimonial et le milieu de résidence.

### 3.3.1. Les femmes chefs de ménages

Cela corrobore le constat de la vulnérabilité des femmes chefs de ménages. Ces dernières se confrontent, en plus, à des conditions économiques difficiles, responsabilité pour laquelle elles n'étaient pas préparées socialement. Ces difficultés semblent s'être renforcées par le regard social dépréciateur et suspicieux de la société vis à vis des femmes seules.

Cette vulnérabilité est doublement pénalisante dans le cas des femmes migrantes. Le phénomène de la migration des femmes, notamment rurales, est un fait émergent attesté par plusieurs études<sup>1</sup> dont il faut tenir compte au niveau de l'évolution des rôles et conditions des femmes. Ces études confirment la féminisation de la migration récente et « autonome » de femmes (célibataires, divorcées ou veuves)<sup>2</sup>. Ce phénomène retient l'attention dans sa relation à l'urbanisation grandissante.

À cet égard il est important de souligner que la proportion des femmes chefs de ménage a connu une progression importante depuis l'indépendance. En milieu urbain, le taux des femmes chefs de ménages a connu une progression constante depuis 1960 (11 %), 1985 (17 %), en passant par (19,3 %) en 1991, jusqu'en 1998 (20,2 %). (ENNV de 1998-1999). Les ménages, qui ont à leur tête une femme, sont de 19,3 % dans le milieu urbain et de 12,3 % dans le milieu rural, la moyenne nationale étant de 16,4 %<sup>3</sup>. « Le concept de "chef de ménage" reste très ambigu. Il ne donne qu'une indication sur les ménages où la femme est seule à subvenir aux besoins des membres de la famille. Dans le cas où un homme adulte est aussi présent, la participation de la femme ne sera pas visible » (*ibid* : 30). La catégorisation de la population selon l'âge révèle que la femme acquiert ce statut une fois âgé<sup>4</sup>. Ces femmes « cheftaines » se retrouvent en grande partie dans la tranche des veuves et des divorcées (*ibid*, p. 26).

## Conclusion

Au regard de ce bref aperçu sur l'accès des femmes au travail salarié, la question cruciale qui s'impose est la suivante : le travail des femmes a-t-il permis d'impulser un changement au niveau des rôles et des attributions féminines et masculines au sein de la famille et en termes d'égalité entre hommes et femmes ? Le fait de percevoir un salaire, de participer au budget familial et de partager cette responsabilité favorise-t-il l'autonomie, l'accès aux ressources et à leur utilisation ? Par ailleurs, les femmes participent-elles aux décisions ?

D'un point de vue sociologique, les évolutions observées dénotent d'un changement survenu en rapport aux comportements vis-à-vis du travail, dans ce que cela implique comme redéfinition des rôles des femmes. L'évolution de la situation économique a impulsé des changements quant aux responsabilités et rôles des hommes et des femmes particulièrement dans le milieu urbain<sup>5</sup>. Les distinctions entre sphères privée/

---

1. Voir notamment les Enquêtes Migration et Aménagement du Territoire (EMIA). Direction de l'aménagement du territoire 1994, 1997, 1998.

2. Direction de l'Aménagement du territoire/INAU, 2003, *Migration féminine dans la région de Marrakech tensift-Al haouz*. P. 5.

3. Direction de la statistique. *Enquête nationale sur le budget temps des femmes. 1997-1998*. Rapport de synthèse, Vol. I, 1999, P. 35.

4. Analyse de la population et des ménages, UNIFEM- Direction des Statistiques, P. 25.

5. Le travail à l'extérieur du foyer conjugal et l'avènement d'un enfant n'impliquent plus — comme ce fut le cas dans les décennies précédentes — l'arrêt de l'exercice professionnel. Ce modèle sera abandonné au profit d'une autre alternative, consistant à conjuguer entre le travail extérieur et les impératifs de la vie familiale, tout en participant à l'amélioration du niveau de vie familial. Le modèle dominant, qui s'est imposé jusqu'à aujourd'hui, devient alors celui où les femmes cumulent activités professionnelles et obligations familiales. L'avènement des enfants n'influence plus les attitudes des femmes de manière aussi déterminante qu'auparavant.

publique, d'une part, et entre la sphère de la production économique et celle de la reproduction s'amenuisent en faveur d'autres lectures plus dynamiques<sup>1</sup>.

Cependant, l'évolution de l'activité féminine depuis l'indépendance a connu plusieurs obstacles. Les facteurs les plus en vue sont liés au chômage des femmes et principalement des jeunes, au sous-emploi des femmes (d'environ 30 %), à la précarité du statut professionnel d'aide familiale non rémunérée notamment dans les campagnes (62 % en 2002), à la paupérisation de catégories de femmes seules (veuves, divorcées, mères célibataires...), aux difficultés d'accès aux structures et équipements sociaux et leur insuffisance, au manque de formation continue et d'information économique en faveur d'initiatives féminines...<sup>2</sup>.

## 4. Participation politique

Le droit positif adopte le principe de l'égalité des droits politiques entre les sexes.

La constitution de 1962 a accordé un ensemble de droits et libertés aux citoyens, que les constitutions suivantes (1970, 1972, 1992 et 1996) ont confirmés : « L'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux. Sont électeurs tous les citoyens majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques » Article 8 de la constitution du 10 Mars 1972.

L'article 8 de la constitution souligne le principe de l'égalité entre femmes et hommes en matière de droits politiques. Le discours politique et politicien tend à aller dans le même sens de la constitution. Cependant, la réalité de l'exercice politique et décisionnel atteste du décalage entre le texte et les faits.

Le manifeste de l'indépendance, présenté par les nationalistes en 1941, n'a pas été exclusivement masculin puisque parmi les signataires figure une femme lettrée du nom de Malika el Fassi<sup>3</sup>. Cette présence minoritaire mais fort symbolique ne reflète pas la place occupée par les femmes dans la lutte pour l'indépendance puisque leur participation effective, efficace et les premières élections communales et municipales de 1960 ont connu une mobilisation féminine étonnante dans les villes de Rabat et de Fès, alors même que le droit de vote, et de candidature ne sera obtenu pour les femmes qu'en 1963. La conscience politique et patriotique aurait devancé les lois.

Les législatives de la même année ont connu la participation de quatorze candidates. Comme on pourrait l'imaginer, aucune n'a été élue. Il en sera de même pour les législatives de 1963, 1977, 1984 et 1992. Ainsi l'enceinte du parlement est-elle restée fermée aux femmes, depuis son établissement en 1961 jusqu'en 1992.

La première remarque que l'on pourrait formuler est que le champ politique est resté particulièrement fermé aux femmes pendant des décennies. La présence formelle des femmes au niveau des institutions législatives et exécutives a connu une lente progression, alors que les femmes ont joué un rôle important

1. Voir à ce propos les nouvelles approches en sociologie du travail et de l'emploi, critique à l'égard de l'androcentrisme ayant dominé au niveau des lectures classiques du rapport à l'emploi et au travail tels que : Maruani, M et Nicole, C. *Au labeur des dames : métiers masculins, emplois féminins*, Syros, Paris, 1989, ou LEFEUVRE, N, 1997, « Notes théoriques et méthodologiques sur l'analyse sociologique du travail des femmes », In *Études féminines. Notes Méthodologiques*. Rabat, Publication de la FLSH-Rabat, pp. 49-71.

*L'ouvrage collectif, Le sexe du travail*, PUG, Grenoble.

2. Secrétariat d'État Chargé de la famille, de la solidarité et de l'Action Sociale, *Rapport National Beijing +10*, Avril 2004, p. 22.

3. Voir notamment Abderrazzak My Rachid, 1985.

aux différents niveaux de la vie publique et participé de manière active à la vie politique, notamment lors des diverses élections et consultations populaires<sup>1</sup>.

**Tableau. 11 : Évolution des candidates et élues aux élections législatives (Chambre des Représentants)**

Date des élections	Candidates		Élues	
	Nombre	%	Nombre	%
1993	36	1.7	2	0.6
1997	87	2.6	2	0.6
2002	269 listes locales 697 listes nationales	0.05 -	5 30	10.7

**Tableau 12 : Présence des femmes dans les conseils locaux selon les mandats**

Mandat électif	1992-1997	1997-2002	2003-2007
Nombre de femmes élues	77	83	127
Pourcentage	0,34 %	0,34 %	0,53 %
Taux de candidatures féminines par rapport à l'ensemble des candidatures	1,15 %	1,77 %	5 %

Les femmes vont pouvoir accéder à la représentation politique du peuple et siéger au niveau des instances de décision du pays grâce à des mesures de discrimination positive prises une trentaine d'année plus tard, grâce au travail de mobilisation et de plaidoyer d'un mouvement de femmes alerte, mobilisé et conscient de l'enjeu et de l'importance de l'accès des femmes aux postes de décision.

L'exclusion des femmes des postes de décision est un constat que le mouvement des femmes a posé sur la scène publique, afin d'institutionnaliser le débat et de trouver ainsi les mécanismes adéquats susceptibles de favoriser l'accès des femmes aux postes de décision et de pouvoir.

Le débat a été enclenché par les mouvement des femmes au Maroc depuis une dizaine d'années. Il a porté, au début, sur la connaissance des réalités du terrain et l'établissement de constats objectifs émanant d'études et de recherches portant sur l'accès des femmes aux postes de décision. Il aboutira, par la suite, à la mobilisation en vue de la mise en place, par les acteurs publics, de mécanismes et de mesures favorisant la promotion des femmes à des postes de décision.

La nécessité de recourir à des mécanismes institutionnels de discrimination positive, en vue d'asseoir l'égalité inscrite dans le texte constitutionnel, s'est imposée au regard des différentes entraves et résistances observées aussi bien au niveau de la vie professionnelle que politique.

C'est dans ce contexte qu'un procédé volontariste (« La liste nationale ») a été adopté par le parlement en faveur d'une meilleure représentativité politique des femmes. Ainsi les élections du 27 septembre 2002 ont connu une liste nationale réservée à la candidature féminine.

1. Voir Tableaux sur le taux de participation des femmes), in Unifem et Direction de la statistique, 2004, *Femmes en chiffres*.

Les analyses et les études portant sur l'accès des femmes aux postes de décision et au champ politique ont bien démontré l'importance des facteurs sociaux et culturels qui préfigurent de la nature des pratiques de l'activité politique. Ce dernier champ étant jalousement dominé par les hommes dans un contexte de partage inégal du pouvoir, reléguant les femmes – malgré leur investissement grandissant de l'espace politique – à des rôles subalternes. En effet, les femmes ne bénéficient pas d'une présence significative au niveau des organes et des instances de décision politiques, économiques et religieuses. Elles sont souvent cantonnées dans des postes d'exécution et rarement de décision, ce qui ne leur permet aucune influence palpable sur les politiques, les décisions et les stratégies. Toutefois, La présence, même symbolique, des femmes au niveau des postes de décision et postes politiques a permis leur intrusion dans un espace dont elles étaient exclues.

### *Remarque*

Dans une perspective de redistribution équitable des responsabilités, des rôles et des fonctions entre hommes et femmes, l'attention mérite d'être portée sur la relation entre les sphères publique et privée. Les relations à l'intérieur des ces deux espaces étant intimement liées, elles sont, de ce fait, tributaires de conditions sociales et culturelles particulières; et ne sont nullement liées aux aptitudes biologiques des hommes et des femmes. Les compétences politiques ne sont que le fruit d'une socialisation qui les exhorte ou les inhibe.

La relation entre l'espace public et l'espace privé devra être posée en termes de droit, d'égalité et de citoyenneté et ce, dans la perspective de parvenir à traduire l'égalité des droits en égalité des chances entre les hommes et les femmes au niveau du champ politique.

Dans ce sens, les mesures de discrimination positive telles que le **quota** ou la **parité** s'inscriraient dans une stratégie de changement (qui prend en compte les relations sociales) visant à dépasser les inégalités subies ou vécues par la catégorie sociale la plus défavorisée politiquement, à savoir les femmes.

## II. Les changements significatifs

### 1. Éléments de synthèse

Les quelques données présentées et analysées renseignent de manière probante sur les discriminations et les écarts considérables subsistant au quotidien sur les plans économique, social et politique dans les conditions respectives des hommes et des femmes. Ces données renseignent aussi sur les changements les plus importants ayant touché les rôles et les conditions des femmes, l'évolution de leur statut au sein de la famille et de la société en général.

Les choix économiques et sociopolitiques adoptés ont engendré une évolution qui a touché l'institution la plus réfractaire au changement à savoir la famille. Ces changements et mutations ont-elles touché les représentations des rôles assignés aux hommes et aux femmes dans notre société? Quel est l'impact sur les conditions de vie des femmes au niveau social, culturel, économique, politique et juridique?

Cette évolution n'a pas effacé les soubassements d'une mentalité fondée sur la suprématie de l'homme. Quatre faits majeurs sont à rappeler, à savoir l'accès des femmes à la planification familiale, à l'instruction, au travail rémunéré et, partiellement, au champ politique et de décision, lesquels faits ont modifié le rapport des femmes à elles-mêmes, à leur environnement et aux hommes.

La revue des quatre domaines a démontré l'interférence et l'interdépendance entre les différentes composantes et dynamiques qui les caractérisent. Le recours à la contraception (dont la gestion revient aux femmes) a constitué un levier capital et majeur ayant permis aux femmes de jouer un rôle important dans le contrôle de leur corps et de la reproduction. Ainsi, des femmes rurales et analphabètes ont-elles bénéficié de l'accès à des moyens de contraception et se sont-elles libérées quelque peu de la contrainte de la maternité à vie.

L'éducation a favorisé l'accès à l'espace public et au travail. Elle a jeté les jalons d'une autonomisation des femmes vis à vis de leur corps, de leur santé, de l'éducation des enfants et de leur pouvoir au sein de la famille.

La sortie massive des femmes – même en tant que main d'œuvre sous payée et non qualifiée – sur le marché du travail leur a permis d'acquérir une place au niveau de la participation aussi bien à l'économie familiale que nationale. Le travail des femmes est toujours invisible aux statistiques nationales, même si le travail domestique et leurs activités informelles ne sont que très peu comptabilisées dans les chiffres officiels.

## 1.1. *Changement social : espace privé/espace public*

Plusieurs indicateurs illustrent cette évolution :

- La culture urbaine atteste de la complexité des situations et des profondes mutations en cours. Le contact entre les sexes favorise l'instauration de nouveaux rapports grâce notamment au développement des relations professionnelles et à l'investissement de l'espace de travail comme lieu d'épanouissement, d'enrichissement, d'ouverture et de dépassement du schéma des relations hiérarchiques, sexuées et « primaires ». La notion de couple, émergente dans les villes s'oriente en faveur de la construction d'un nouveau modèle familial. La nouvelle situation de couple favorise la prise de décision autonome et une gestion plus libre de la vie privée notamment en l'absence physique de la belle-mère.
- L'éducation des enfants tend à échapper relativement aux contraintes d'une socialisation sexuée. Dans ce sens, l'éducation des filles connaît des changements perceptibles.

La ségrégation sexuelle, telle qu'elle est de mise dans les familles patriarcales élargies, tend à s'amenuiser quelque peu. Le contrôle social et familial s'affaiblit, du fait même de la distance vécue au quotidien avec la famille élargie (contrôle des relations, des déplacements, de l'habillement, des projets...) et des transformations du paysage urbain et de sa physionomie.

- Un autre élément significatif des changements en cours concerne le relâchement du lien entre sexualité et mariage. La longévité scolaire, les mariages tardifs et l'intégration du monde du travail, semblent avoir bouleversé le rapport à la sexualité et au mariage au Maroc depuis l'indépendance. L'exemple social le plus parlant concerne le rite du premier mariage. La virginité, longtemps « érigée en modèle de vertus féminines »<sup>1</sup>, n'accompagnera pas les mutations que connaît la société marocaine et principalement urbaine. En témoigne le décalage observé entre les exigences de la patrilinéarité et les changements d'attitudes face à la sexualité (nombre de réfection de l'hymen, recul de la célébration publique de la défloration).

---

1. Camille Lacoste-Dujardin In *L'état du Maghreb* sous dir. 1991.

## 1.2. Changement juridique

L'analyse des changements sociologiques, démographiques et politiques du pays, sous l'angle de l'évolution de la situation des femmes, a révélé quelques leviers significatifs ayant marqué l'évolution des conditions de ces dernières. Des changements de regard et de véritables mutations de la société – mutations qui se sont effectuées à une allure plus au moins rapide et qui ont participé à une redéfinition des rôles des hommes et des femmes tels que habituellement définis – ont fini par générer des implications au niveau des changements des mentalités, des styles de vie et des aspirations individuelles ou collectives.

Les années quarante et cinquante ont connu l'apparition d'un mouvement nationaliste actif et ouvert aux idées réformistes, mouvement qui n'a pas anticipé les changements de la société marocaine. Le changement de la *Moudawana* a constitué une réponse aux problèmes posés au Maroc des années trente, tels que perçus par le mouvement nationaliste.

Le choix d'un code de la famille ouvert, soutenu par une vision moderniste et ouverte sur le futur et intégrant et anticipant les changements sociaux, n'a pas été une préoccupation du moment. Le Maroc et les femmes marocaines ont attendu cinquante années pour voir changer la *Moudawana*. Les tunisiennes, elles, ont bénéficié du courage politique de leur président qui, en ayant le regard tourné vers l'avenir, leur a permis d'accompagner l'essor qu'a connu leur pays et son développement.

Les années soixante et soixante dix sont caractérisées par les grands bouleversements socio – démographiques de la société marocaine.

Les années quatre vingt quant à eux marqueront la confirmation du passage vers un Maroc jeune et urbain.

La dernière décennie du vingtième siècle marquera l'histoire marocaine par la centralité occupée par la question des femmes au niveau politico-religieux et sociétal. Le début du nouveau siècle s'inscrira dans l'histoire pour être celui du changement du statut juridique.

## Conclusion

Le Maroc connaît des mutations profondes dont il faudra tenir compte dans l'élaboration d'une vision sociétale pour le futur. L'accroissement de l'urbanisation, du aux migrations internes, masculines et féminines, tend à engendrer l'émergence de nouvelles configurations relationnelles entre les sexes, marquées notamment par l'affaiblissement notable des liens de solidarité traditionnels, des changements dans l'organisation sociale et culturelle, dans ce que cela implique comme changement des perceptions, des rôles, de prérogatives et dans l'investissement de l'espace social, politique et communautaire.

La décennie qui vient de s'écouler a été marquée par l'intérêt porté au statut et rôles des femmes. La volonté d'agir sur les inégalités et les écarts entre les sexes a mobilisé tout autant les instances internationales de développement, les pouvoirs publics, que les acteurs de la société civile, dont des ONG nationales et internationales.

L'intérêt s'oriente de plus en plus, non seulement vers les manifestations des inégalités mais aussi aux sources de ces dernières, à savoir les facteurs économiques, sociaux et culturels de la discrimination.

Les discriminations seraient plus présentes dans les milieux pauvres, ruraux et auprès des populations les plus vulnérables, où du fait de la rareté des ressources, l'accès à ces dernières et leur répartition est vécu de manière différente selon que l'on est homme ou femme.

Par ailleurs, les changements en cours semblent connaître une évolution contradictoire qui renseigne sur l'acuité des défis et des enjeux auxquels est confronté le devenir du pays. Cette évolution est marquée par

autant d'avancées significatives que de retards et régressions qui menacent à terme la pérennité des acquis encore fragiles survenus durant cette dernière décennie.

Certains indicateurs confirment ce constat particulièrement problématique :

À côté d'un taux d'analphabétisme élevé et d'un chômage croissant des femmes, le taux d'activité rémunérée des femmes marocaines est l'un des plus faibles du monde arabe, soit 26 % (2000), alors que persiste une forte discrimination économique.

Le corollaire de cette double tendance est que l'on assiste à une évolution à plusieurs vitesses autant pour la société globale que pour les femmes dont la situation constitue une illustration significative. D'un côté, l'on observe une présence de plus en plus forte des femmes dans les organisations économiques modernes (entreprises, établissements publics, institutions d'éducation et de santé,...) avec un renforcement de la progression en direction de fonctions à responsabilités; alors que, de l'autre côté, nous assistons à un reflux quantitatif du salariat féminin en comparaison avec celui des hommes, avec un renforcement de la pauvreté chez la population féminine.

Par ailleurs, l'accentuation des inégalités sociales s'est accompagnée d'un renforcement des libertés publiques, ce qui a donné lieu ces dernières années à l'émergence d'un mouvement associatif dynamique, dont une composante importante est constituée d'association de femmes occupant actuellement un rôle leader dans le mouvement des femmes dans le monde arabe.

Cette évolution politique positive a généré l'existence d'un mouvement de plaidoyer fort et efficace, qui a pu influencer sur l'évolution des conditions des femmes et favoriser les mesures politiques récentes, dont les plus importantes concernent le nouveau code de la famille et l'introduction du quota dans la participation des femmes à la représentation politique.

Décalage, fractures, opposition, absence d'homogénéisation, absence de socle commun : telles sont les défaillances majeures de ce Maroc du début du troisième millénaire. Génèreront-elles des confrontations internes, politiques, sociales, idéologiques au point de menacer les capitalisations et les efforts en cours? La question est posée et trouve sa réponse la plus claire dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités dont la plus déterminante pour notre avenir commun reste celle persistante entre les hommes et les femmes.

Le nouveau code de la famille constitue la première réponse significative à ce défi, encore faudrait-il l'accompagner par un projet aussi ambitieux de lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion.

Car, en définitive, la question des femmes cristallise l'ensemble de la crise de la société, une société en crise structurante d'accès à la modernité.

Ce projet moderniste se confronte à des défis majeurs que sont :

- l'accès à une éducation de qualité, au sens large, pour les plus larges couches de la population,
- l'accès aux ressources et infrastructures de base,
- le renforcement de la liberté citoyenne et de l'équité, principalement entre les genres,
- la meilleure répartition des ressources par l'accès au travail et l'amélioration des revenus des catégories les plus faibles de la société.

La question des femmes est au cœur de ces défis, puisque sa contribution est déterminante dans la préparation du futur.